

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 29 Juin 2020

Présents :

Mme Teresa DIAS, Maire

MM Pascal LEBAS, Laurent LEFEBVRE, Yves MACHU, Mme Nathalie BORYCZKA Adjoint

Mmes Christine LOPATA, Gracietta OSORIO, Edith GUENNETEAU, Sandra CASTAN,

Mélinda-Audrey CARON,

MM Teddy LEPAYSAN, Jean Claude PINCHEDEZ, Gérard TONNELIER, Ludovic PAQUET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M Aurélien DAFFARA

Arrivée de M Teddy LEPAYSAN 19h05

Secrétaire de séance : Mme Mélinda-Audrey CARON

Mme le Maire informe le conseil qu'elle rajoute 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant au SMOTHD
- Représentants aux organismes extérieurs de la CCPOH

1 / Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Mai 2020 à l'unanimité, avec correction des fautes d'orthographe et de syntaxe (Mme Dias a été installée (haut p2)... proclamée, même chose pour Nathalie, même erreur pour Yves, 2 autres fautes d'orthographe repérées.

Informations à remonter à Mme Stéphanie DESMAREST.)

2/ Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Lecture de la délibération ci-dessous par Mme Stéphanie DEMAREST :

"Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (*domaines*), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire."

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Désignation des membres du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Mme le Maire rappelle que cet organisme permet aux personnels communaux de bénéficier de prestations de même ordre que celles offertes par les CE dans les entreprises du secteur privé. Mme Stéphanie DESMAREST y représente les agents municipaux. Après discussion, Mme Gracietta OSORIO est désignée par le Conseil municipal pour y représenter les élus.

4/ Adhésion à la mutuelle de village

Mme Sandra CASTAN présente le projet qu'elle a proposé de mutuelle de village.

L'objectif est de permettre aux Moncéens qui ne sont pas couverts par une mutuelle obligatoire (d'entreprise par exemple) d'accéder aux services d'une mutuelle à un tarif intéressant.

Mme Sandra CASTAN a pris contact initialement avec la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT). Elle a également contacté AXA et Harmonie Mutuelle.

La MOAT fait bénéficier les administrés d'une permanence pour les renseigner avant l'adhésion, contrairement aux autres organismes. Pour mettre en place la mutuelle de village, la Mairie doit signer une convention avec la MOAT. Cela n'entraîne aucun frais pour la Mairie, ni aucune obligation autre que la mise à disposition d'une salle pour les permanences. La MOAT a fourni un argumentaire de communication et plusieurs articles de presse citant des communes ayant mis en place la mutuelle de village MOAT.

La MOAT n'a pas fourni de grille tarifaire ni de panier de prestation pouvant être comparés à d'autres organismes car les contrats de mutuelle sont établis au cas par cas, en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.

La MOAT propose de tenir une première permanence d'information fin août à Monceaux. Les personnes intéressées pourront se renseigner sur les tarifs qu'elles pourraient obtenir à la MOAT. Une seconde permanence aurait lieu en octobre, pour accompagner et aider les personnes qui voudront adhérer à la MOAT à résilier leur contrat de mutuelle actuel dans les temps.

Pour information, à Brenouille, la MOAT a tenu 2 permanences, 15 personnes sont venues s'informer et 5 adhésions ont été enregistrées à chaque permanence.

Une discussion s'engage sur l'intérêt d'une mutuelle de village pour les administrés.

Après délibération, le projet de mutuelle de village est adopté à l'unanimité.

Pour avoir une idée des tarifs de la MOAT, il est décidé de faire un test sur 2 cas concrets connus. Il va falloir adapter la communication sur ce projet pour tenir compte des vacances et bien expliquer le dispositif et l'intérêt pour motiver les Moncéens à venir se renseigner.

5/ Présentation du projet Hirondelles

Mme Nathalie BORYCZKA nous fait un bref rappel sur le projet des hirondelles.

L'expert l'a informée que la boue présente sur Monceaux est inadaptée à la construction de nids d'hirondelle. Le projet consiste donc à mettre en place un bac à boue dans la commune, pour aider les hirondelles à faire leurs nids et éviter ainsi qu'elles ne disparaissent. Il faudra déposer de la boue bien spécifique. L'expert nous indiquera le type de boue adaptée et nous aidera également pour la localisation du bac. Ce projet n'engendrera aucun frais pour la Commune car il est totalement subventionné. Du matériel de communication et des panneaux de signalétiques nous seront également fournis.

Le bac à boue sera à aller chercher à Clermont. Nous pourrons faire une communication sur ce sujet dans un numéro de Monceaux Infos pour sensibiliser la population, car l'objectif de cette démarche est le maintien de la biodiversité et la sensibilisation à l'écologie.

Une animation avec l'école Jean de la Fontaine pourra aussi se faire de façon interactive avec les écoliers, afin de les sensibiliser et de les impliquer par diverses activités (construction de nids d'hirondelles, exposés...).

Le Conseil municipal doit donner son accord pour la signature de la convention.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce beau projet et autorise la signature de la convention.

6/ Désignation des membres bénévoles du CCAS

Mme Térésa DIAS rappelle qu'elle a donné délégation à Mme Nathalie BORYCZKA pour présider le CCAS.

Rappel des élus désignés lors du précédent conseil municipal pour siéger au CCAS : Mmes Nathalie BORYCZKA, Christine LOPATA, Sandra CASTAN, Edith GUENNETEAU, Mélinda-Audrey CARON et M. Teddy LEPAYSAN.

Pour les représentants non élus des Moncéens, Mme Nathalie BORYCZKA a contacté les personnes suivantes : Mme Anne LEFEBVRE, Mr Gérard FACCENDA, Mr Bernard CORLAY, Mr Jean-Claude CLOUET, Mme Colette LAMAND, Mme Martine ROLLAND.

Nous avons donc un total de 12 personnes pour le CCAS.

Mr Teddy LEPAYSAN a travaillé sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS, notamment les personnes vulnérables et/ou isolées, handicapées). Actuellement 15 personnes ont été recensées. Il a également fait la mise à jour du contact des élus.

7/ Désignation des membres de la commission des impôts

Les élus ont été désignés lors du précédent conseil municipal.

Pour compléter la liste à proposer à la Direction départementale des finances publiques, M. Yves MACHU a contacté : Mme Sylvie DUMOULIN, M. Alain QUILLAC, M. Bernard CORLAY, Mme BOUTEILLER, M. Christophe URBAN, M. Benoit PEQUERY, M. Guillaume GUERLIN.

8/ Désignation des membres de la commission électorale

Cette commission a pour mission de contrôler et d'actualiser les listes électorales annuellement. La commission électorale sera composée de Mme le Maire, de M. Gérard TONNELIER et de M. Jean-Claude CLOUET (personne extérieure au conseil municipal).

Ils sont désignés à l'unanimité.

9 / Vote des subventions aux associations

Il est proposé de reconduire les subventions attribuées aux organismes ou associations en ayant bénéficié en 2019. Les autres associations ont été contactées par les adjoints au maire pour étudier leur demande.

La société de chasse n'a plus bénéficié de subvention depuis plusieurs années car elle ne communiquait pas de bilan et ne faisait pas de demande. Elle indique cette année avoir besoin d'une subvention pour couvrir leur assurance.

Pendant 3 ans, le ping-pong n'a pas demandé de subvention, en contrepartie de quoi la Mairie a fait l'achat de tables. Les 3 années étant écoulées, le ping-pong demande à nouveau une subvention.

L'ESM a eu besoin de subventions dans le passé, essentiellement pour financer les déplacements sur Paris pour participer à la course La Parisienne.

Des questions spécifiques sur les associations ont été demandées par certains élus et les réponses apportées par M. Yves MACHU sont les suivantes :

- 5 communes sont adhérentes à l'ASPIC avec subvention de 120 € pour 4 d'entre-elles. L'association apporte un soutien aux enseignants pour la fourniture d'outils pédagogiques (mutualisation des dépenses).
- Gymnastique : les adhésions couvrent les salaires des animateurs. Il y a une aide du conseil départemental. (Solde de 7837 € en début d'exercice. Solde en fin d'exercice de 7144 €, donc déficit de 700 € sur l'année et non pas bénéfice de 7144 €).
- TCBM : cotisation variable selon l'âge (-18 ans et +18 ans), saison complète, 1/2 saison et été, et utilisation du court de tennis ou non.
- Comité d'animation : prise en charge des déplacements. La brocante, le marché de Noël et le loto sont bénéficiaires mais les autres actions ont été déficitaires. Le comité d'animation participe à la kermesse de l'école, notamment en tenant le stand boisson restauration. 80% des bénéfices de la kermesse sont reversés à l'école. Le fonctionnement est à l'équilibre mais déficitaire sur l'investissement.
- Parents d'élèves : Les bénéfices sont importants mais il y a eu un reversement de 1300 € pour les enfants en compensation des sorties annulées.

Les conseillers municipaux faisant partie du bureau des associations concernées quittent la salle du conseil pour le vote de la subvention à leur association.

Les subventions 2020 ci-dessous ont été votées à l'unanimité sauf pour la gymnastique volontaire pour laquelle il y a eu une abstention.

Le total des subventions votées représente 3420 euros.

subventions aux associations	BP 2019	BP 2020	justification de la demande
Tennis club Brenouille/ Monceaux	400	400	Besoins importants. Frais de salle et consommation électricité.
Comité d'animation	500	500	Déficit car utilisation de la trésorerie pour financer les sorties.
Gymnastique volontaire	550	550	Coût de personnel pour activités spécifiques.
Société de chasse	0	150	Couverture de l'assurance
Ping Pong	0	150	1 table neuves tout les 3 ans
Groupement des parents d'élèves de Monceaux	400	400	Organisations des événements liés à l'école
ESM Entente Sportive de Monceaux	0	150	Pas de projet nécessitant d'importantes dépenses pour l'instant
Coopérative scolaire	600	600	Participation au voyage des élèves tout les 4 ans
Amicale des Sapeurs Pompiers PSM	100	100	Aide à la population
APEI de Creil	200	200	2 jeunes de Monceaux encadrés
ASPEIC	120	120	Participation à l'achat des outils pédagogiques
Restos du Coeur	100	100	Bénéficiaires ponctuels sur Monceaux
		3420	

10/ Désignation des membres des commissions internes : Finances, travaux, urbanisme, affaires scolaires, animation, communication, culture

La commission de travail s'est déroulée comme suit :

Après appel à intérêt, les commissions internes se composent de :

Commission Finances, sous la responsabilité d'Yves MACHU adjoint au Maire :
Edith GUENNETEAU, Sandra CASTAN, Gracietta OSORIO ;

Commission Urbanisme, sous la responsabilité de Pascal LEBAS, adjoint au Maire :

Laurent LEFEBVRE, Jean-Claude PINCHEDEZ, Ludovic PAQUET, Teddy LEPAYSAN, Mélinna-Audrey CARON ;

Commission Travaux, sous la responsabilité de Laurent LEFEBVRE, adjoint au Maire :
Pascal LEBAS, Jean-Claude PINCHEDEZ, Ludovic PAQUET, Teddy LEPAYSAN, Mélinna-Audrey CARON ;

Commission Affaires scolaires, sous la responsabilité de Nathalie BORYCZKA, adjointe au Maire :
Gracietta OSORIO ;

Commission Animation, sous la responsabilité de Nathalie BORYCZKA, adjointe au Maire :
Ludovic PAQUET, Christine LOPATA, Mélinna-Audrey CARON ;

Commission Communication, sous la responsabilité d'Yves MACHU adjoint au Maire :
Edith GUENNETEAU, Mélinna-Audrey CARON, Gracietta OSORIO, Sandra CASTAN ;

Commission Culture :
Gérard TONNELIER, Edith GUENNETEAU, Christine LOPATA, Gracietta OSORIO, Ludovic PAQUET, Mélinna-Audrey CARON

A noter que plusieurs projets culturels se développent sur Monceaux, comme les animations de la Bibliothèque (semaine du goût, expositions...). Volonté d'un appui de la CCPOH pour la bibliothèque en réseau.

Une réunion avec la DRAC est fixée le 09/07 pour présenter le projet de Contrat Territoire Lecture. L'après-midi, la Manekine présentera son projet d'itinérance, dont Monceaux a bénéficié en 2019.

Commission Environnement, sous la responsabilité de Laurent LEFEBVRE, adjoint au Maire :
Gérard TONNELIER, Edith GUENNETEAU.

11 / Désignation du coordonnateur communal

M. Yves MACHU a été désigné à l'unanimité pour remplir la fonction de coordonnateur communal pour le recensement.

12/ Désignation d'un représentant au SMOTHD

Sont désignés à l'unanimité : M. Laurent LEFEBVRE titulaire, et M. Jean-Claude PINCHEDEZ suppléant.

Les réunions se tiendront à Beauvais.

13/Représentants aux organismes extérieurs de la CCPOH

Le Conseil municipal retient 4 organismes extérieurs pour lesquels le Conseil municipal de Monceaux désigne les représentants ci-dessous :

Pour le Collège René Cassin : Mme Nathalie BORYCKZA

Pour le SMOA : Mme Teresa DIAS et Mr Pascal LEBAS,

Pour mémoire, le SMOA représente 97 communes et gère les Marais de Sacy.

Pour le SMDO : M. Gérard TONNELIER

Pour le Parc Alata : M. Yves MACHU

14/ Questions diverses

- Le Pot en l'honneur de M. COULLARE aura lieu le 3/07. Une collecte est en cours pour recueillir les contributions des associations, agents et élus et financer l'achat des cadeaux.

- Mme Sandra CASTAN :

* organisation d'une journée citoyenne

* organisation d'une journée entrepreneurs/artisans

- Mme Mélinda-Audrey CARON :

*proposition de mise en place d'un flyer avant septembre pour promouvoir les associations et « clubs » de Monceaux

*proposition de calendrier pour promouvoir les artisans et entrepreneurs de Monceaux

- M. Yves MACHU : fait un point sur l'état d'avancement des sujets communication : charte graphique, site internet, Monceaux TV, Instagram...

Secrétaire de séance

M. CARON

Le Maire

M.DIAS